

FICHE SIGNALÉTIQUE

conformément à la directive 2001/58/CE modifiée

FDS n° : B-20053

Developer - Blanc

Date d'émission 2020-06-18

Date de révision 2021-09-15

Version 2.01

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Developer pour Color C60 Printer, Color C70 Printer, Xerox PrimeLink® C9065 Printer, Xerox PrimeLink® C9070 Printer, Xerox® Versant™ 180 Press, Xerox® Versant™ 280 Press
N° de pièce 005R00767
UFI 4C00-M05J-D00J-ASPN
Couleur Blanc

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Impression xérographique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox
 Wezembekstraat, 5
 B1930 Zaventem
 Belgium

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Personne à contacter Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité
Téléphone +32 (2) 713 14 52 (Français)
 +32 (2) 713 14 53 (Nederlands)
Adresse de courriel ehs-europe@xerox.com
Pour le document le plus récent <https://safetysheets.business.xerox.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

Cancérogénicité	Catégorie 2
-----------------	-------------

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s)

FDS n° : B-20053

Developer - Blanc

Date d'émission 2020-06-18

Date de révision 2021-09-15

Version 2.01

**Mot indicateur**

Avertissement

**Mentions de danger
Conseils de prudence**

H351 - Susceptible de provoquer le cancer en cas d'inhalation
 P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation
 P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
 P501 - Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulation.

UFI

4C00-M05J-D00J-ASPN

Étiquetage CE

EUH212 – Avertissement ! De la poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer la poussière.

2.3 Autres dangers

Peut former un mélange explosible d'air et de poussières en cas de dispersion
 Pas PBT selon REACH annexe XIII

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges**

Nom chimique	% en poids	No. CAS	No. CE	Classification SGH	Mentions de danger	Numéro d'enregistrement REACH
Matériaux céramiques	<85	66402-68-4	266-340-9	--	--	--
Le dioxyde de titane	<5	13463-67-7	236-675-5	Carc 2	H351	--
Résine	<5	Propriétaire	Non inscrit(e)	--	--	-
Silice (surface traitée)	<1	68909-20-6	272-697-1	Acute tox (inhal) 2 STOT RE 2	H330 H373	--

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16**Remarque**

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Composants marqués comme "non répertorié" sont exempts d'enregistrement.

Lorsque aucun numéro d'enregistrement REACH n'est répertorié, il est considéré comme confidentiel pour le représentant exclusif.

4. PREMIERS SOINS**4.1 Description des mesures pour les premiers secours****Conseils généraux**

À usage externe seulement. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en

FDS n° : B-20053

Developer - Blanc

Date d'émission 2020-06-18

Date de révision 2021-09-15

Version 2.01

consultation.

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes
Contact avec la peau	Laver la peau à l'eau et au savon
Inhalation	Amener la victime à l'air libre
Ingestion	Rincer la bouche avec de l' eau et boire beaucoup d' eau ou de lait par la suite

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Toxicité aiguë

Yeux	Aucun effet connu
Peau	Aucun effet connu
Inhalation	Aucun effet connu
Ingestion	Aucun effet connu

Effets chroniques

Toxicité chronique	Aucun effet connu dans des conditions normales d'utilisation
---------------------------	--

4.3 Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes
-------------------------	-----------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser une pulvérisation d'eau; ne pas utiliser de jets pleins, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Produits de décomposition dangereux à cause d'une combustion incomplète. Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Utiliser des appareils autonomes de la respiration à demande de pression si nécessaire pour prévenir l'exposition à la fumée ou les toxines dans l'air.

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

Autres informations

Inflammabilité	Non Inflammable
Point d'éclair	Non applicable

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

FDS n° : B-20053

Developper - Blanc

Date d'émission 2020-06-18

Date de révision 2021-09-15

Version 2.01

Utiliser un équipement de protection personnelle, Éviter l'inhalation de la poussière

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher la formation d'un nuage de poussière
Méthodes de nettoyage Utiliser un aspirateur pour enlever l'excès de toner, puis laver à l'eau froide car l'eau chaude fixe le toner

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires
 Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, Éviter la formation de poussière dans les espaces clos, Empêcher la formation d'un nuage de poussière

Mesures d'hygiène Aucun dans des conditions normales d'utilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé, Entreposer à la température ambiante

7.3 Types d'utilisation particuliers

Impression xérographique

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition de Xerox 2.5 mg/m³ (poussières totales)
Limite d'exposition de Xerox 0.4 mg/m³ (poussières respirables)
Limites d'exposition Pour l'exposition spécifique pays limites Voir Section 16.

Nom chimique	ACGIH TLV	Union européenne
Matériaux céramiques	TWA: 5 mg/m ³ TWA: 0.02 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	
Le dioxyde de titane	TWA: 10 mg/m ³	

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

FDS n° : B-20053

Developer - Blanc

Date d'émission 2020-06-18

Date de révision 2021-09-15

Version 2.01

Protection du visage/des yeux	Aucun dans des conditions normales d'utilisation
Protection des mains	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Protection de la peau et du corps	Aucun dans des conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.
Risques thermiques	Aucun dans des conditions normales de traitement

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre	Odeur	Légère odeur
État physique	Solide	Seuil olfactif	Non applicable
Couleur	Blanc	pH	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable		
Point de fusion / point de congélation	Non applicable		
Point/intervalle d'ébullition	Non applicable	49-60 °C / 120-140 °F	
Taux d'évaporation	Non applicable		
Inflammabilité	Non Inflammable		
Limites d'inflammabilité dans l'air	Non applicable		
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur	Non applicable		
Densité de vapeur	Non applicable		
Densité	~ 1		
Solubilité dans l'eau	Négligeable		
Coefficient de partage	Non applicable		
Température d'auto-inflammation	Non applicable		
Température de décomposition	Non déterminé		
Viscosité	Non applicable		
Propriétés explosives	Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière		
Propriétés comburantes	Non applicable		

9.2 Autres informations

Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FDS n° : B-20053

Developer - Blanc

Date d'émission 2020-06-18

Date de révision 2021-09-15

Version 2.01

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement
Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

10.4 Conditions à éviter

Empêcher la formation d'un nuage de poussière, Une poussière fine dispersée dans l'air en concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'allumage, constitue un risque potentiel d'explosion de la poussière

10.5 Matières incompatibles

Aucun

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun en utilisation appropriée

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

Irritation Pas d'irritation de la peau, Aucune irritation des yeux
DL50 par voie orale > 5 g/kg (rat)
DL50 par voie cutanée > 5 g/kg (lapin)
CL50 par inhalation > 5 mg/L (rat, 4 h)

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Le dioxyde de titane	10000 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique

Cancérogénicité Voir "autres informations" dans cette section

Nom chimique	CIRC
Le dioxyde de titane	2B

Autres informations

Le CIRC (Centre International de recherche sur le Cancer) a énuméré dioxyde de titane comme « peut-être cancérogènes pour l'homme ». Toutefois, Xerox a conclu que la

FDS n° : B-20053

Developer - Blanc

Date d'émission 2020-06-18

Date de révision 2021-09-15

Version 2.01

présence de dioxyde de titane dans ce mélange ne présente pas un danger pour la santé. La classification du CIRC est basée sur des études chez le rat en utilisant des concentrations élevées de particules de TiO₂ pures, indépendants de taille inhalable. Les études épidémiologiques ne suggèrent pas un effet cancérigène chez l'humain. En outre, le dioxyde de titane dans ce mélange est encapsulé dans une matrice ou lié à la surface de l'encre.

Autres effets toxiques**Sensibilisation**

Devrait pas être un sensibilisateur

Effets sur les organes cibles

Aucun connu

Autres effets néfastes

Aucun connu

Risque d'aspiration

Non applicable

Informations sur d'autres dangers**Propriétés de perturbation endocrinienne**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Selon les données disponibles, le mélange / préparation n'est pas nocif à la vie aquatique

12.2 Persistance et dégradabilité

Ne se biodégrade pas facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Insoluble dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas PBT selon REACH annexe XIII

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

12.7 Autres effets néfastes

Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

FDS n° : B-20053

Developer - Blanc

Date d'émission 2020-06-18

Date de révision 2021-09-15

Version 2.01

13.1 Considérations relatives à l'élimination

Éliminer comme déchet dangereux conformément aux règlements locaux et fédéraux

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale

Emballage contaminé Éliminer conformément à la réglementation locale.

No d'élimination des déchets CED 08 03 17*

Autres informations Bien que le toner ne soit pas une toxine aquatique, les microplastiques peuvent constituer un danger physique pour la vie aquatique et ne devraient pas entrer dans les égouts, les égouts ou les cours d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 No ONU/ID**

Non réglementé

14.2 Nom officiel d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non classé

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Présente un danger faible ou nul pour l'environnement

14.6 Précautions spéciales pour les utilisateurs

Aucune précaution particulière n'est requise pour la manutention de ce produit

14.7 Transport en vrac en vertu de MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Selon du Règlement (CE) No. 1272/2008, ce produit doit être classé et étiqueté de la façon suivante

FDS n° : B-20053

Developer - Blanc

Date d'émission 2020-06-18

Date de révision 2021-09-15

Version 2.01

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Selon le règlement (CE) no 1907/2006, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2020-06-18
Date de révision 2021-09-15
Note de révision sections de la FS mises à jour, 3
Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3

H330 - Mortel par inhalation

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils supplémentaires

Limites d'exposition spécifiques de pays de l'UE

Nom chimique	Le Royaume-Uni	Irlande	France	Allemagne	Les Pays-Bas
Matériaux céramiques	STEL 10 mg/m ³ TWA 0.6 mg/m ³ STEL 0.15 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³ TWA 0.2 mg/m ³ TWA 0.05 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³ TWA 0.2 mg/m ³ TWA 0.05 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³ STEL 0.6 mg/m ³ STEL 0.15 mg/m ³		AGW 0.2 mg/m ³ AGW 0.02 mg/m ³	TWA 0.2 mg/m ³ TWA 0.05 mg/m ³
Le dioxyde de titane	STEL 30 mg/m ³ STEL 12 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³ TWA 4 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³ TWA 4 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³ STEL 12 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³		

Nom chimique	Belgique	Suisse	Autriche	Hongrie	République tchèque
Marchandises, produits chimiques et matériaux céramiques	TWA 0.2 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	SS-C** TWA 5 mg/m ³ TWA 0.5 mg/m ³	STEL 1.6 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³ TWA 0.2 mg/m ³	STEL 20mg/m ³ TWA 5mg/m ³	TWA 2.0 mg/m ³ TWA 1 mg/m ³ Ceiling 2 mg/m ³
Le dioxyde de titane	TWA 10 mg/m ³	SS-C** TWA 3 mg/m ³	STEL 10 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³		

Nom chimique	Espagne	Portugal	Italie	Grèce	Roumanie
Marchandises, produits chimiques et matériaux céramiques	TWA 5 mg/m ³ TWA 0.2 mg/m ³ TWA 0.05 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³ TWA 0.2 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³ C(A4)		TWA 0.2 mg/m ³ TWA 0.05 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	STEL 10 mg/m ³ TWA 0.2 mg/m ³ TWA 0.05 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³
Le dioxyde de titane	TWA 10 mg/m ³	TWA 10 mg/m ³ C(A4)		TWA 10 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³	STEL 15 mg/m ³ TWA 10 mg/m ³

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
Marchandises, produits chimiques et matériaux céramiques	TWA 5 mg/m ³ TWA 0.2 mg/m ³ TWA 0.05 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	TWA 5 mg/m ³ TWA 0.2 mg/m ³ TWA 0.05 mg/m ³	TLV 0.2 mg/m ³ TLV 0.05 mg/m ³	TWA 1 mg/m ³ TWA 0.2 mg/m ³ TWA 0.02 mg/m ³	TWA 0.5 mg/m ³ TWA 5 mg/m ³ TWA 0.2 mg/m ³ TWA 0.05 mg/m ³

FDS n° : B-20053

Developer - Blanc

Date d'émission 2020-06-18

Date de révision 2021-09-15

Version 2.01

Nom chimique	Pologne	Danemark	Suède	Finlande	Norvège
					STEL 1.5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³ STEL 0,6 ppm STEL 0.15 mg/m ³
Le dioxyde de titane	TWA 10 mg/m ³ STEL 30 mg/m ³	TWA 6 mg/m ³	TLV 5 mg/m ³		TWA 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008 modifiée.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.